

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Avant-projet de décret modifiant la loi du 25 juin 1993 sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes et foraines et projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant diverses mesures de simplification relatives à l'exercice des activités ambulantes et foraines	Suppression de l'autorisation préalable délivrée par les Guichets d'Entreprises – activités ambulantes	Diminution de la charge administrative et de coûts pour les entreprises ; contrôle via la BCE ; allègement du travail des agents
Avant-projet de décret modifiant la loi du 25 juin 1993 sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes et foraines et projet d'AGW portant diverses mesures de simplification relatives à l'exercice des activités ambulantes et foraines	Suppression de l'autorisation préalable – activités foraines & du contrôle redondant du Guichet	Supprime un contrôle doublon (triple vérification actuelle) ; simplifie la vie des forains et des communes
Avant-projet de décret modifiant la loi du 25 juin 1993 sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes et foraines et projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant diverses mesures de simplification relatives à l'exercice des activités ambulantes et foraines	Abrogation de l'examen par le Ministre de l'Économie des règlements communaux	Évite une procédure lourde et peu utile ; accélère l'adoption des règlements
Fonction publique– Réforme du régime de mandats en Région wallonne et en Communauté française – Note d'orientation	Nouvelles procédures de désignation des hauts fonctionnaires	Facilite l'accès à ces emplois aux candidats externes, élargit le vivier de candidats, réduit la complexité du recrutement interne
Fonction publique– Réforme du régime de mandats en Région wallonne et en Communauté française – Note d'orientation	Procédure d'évaluation plus dynamique et régulière (évaluation des fonctions dirigeantes)	Accélère et clarifie le processus d'évaluation, permet une gestion plus réactive et efficace
Fonction publique– Réforme du régime de mandats en Région wallonne et en Communauté française – Note d'orientation	Rationalisation des emplois à mandat (limitation et fusion des emplois à mandat)	Réduit le nombre de structures, améliore l'efficacité, diminue la charge administrative
Projet de modification du Plan stratégique PAC 2023-2027	BCAE 1 – Flexibiliser l'autorisation individuelle à la conversion et le moment de calcul du ratio annuel	Réduit les contraintes temporelles et les demandes d'autorisations rigides; permet aux exploitants d'adapter la conversion et le calcul du ratio au contexte, diminuant la charge procédurale.
Projet de modification du Plan stratégique PAC 2023-2027	ER RI – Supprimer la mention relative à l'analyse des résidus dans les contrôles sur place	Réduit et cible les contrôles en supprimant une exigence de vérification; moins de démarches et de temps de contrôle pour l'administration et les exploitants.
Projet de modification du Plan stratégique PAC 2023-2027	ER PP – Supprimer la condition d'épandage	Moins d'obligations techniques à vérifier et à documenter; allège la conformité pour les bénéficiaires.
Projet de modification du Plan stratégique PAC 2023-2027	ER ME – Modifier la distance exigée pour les céréales sur pieds (100 m d'une surface boisée)	Règle plus simple et uniforme à appliquer; réduit les cas d'ambiguïté et d'inéligibilité.
Projet de modification du Plan stratégique PAC 2023-2027	MAEC – Alléger la ligne de base et préciser le libellé de l'ERMG 1.1 et correction technique (MB13 → MB11)	Supprime des éléments de référence et clarifie les exigences, ce qui réduit la paperasse et facilite la compréhension des règles.
Projet de modification du Plan stratégique PAC 2023-2027	BIO – Supprimer l'ERMG 8 de la ligne de base	Réduit le nombre d'exigences à respecter pour le soutien BIO; moins de conditions à documenter et à contrôler.
Projet de modification du Plan stratégique PAC 2023-2027	BCAE 7 – Clarifier le sous-semis et la notion de cultures différentes (printemps/hiver)	Améliore la lisibilité des règles et diminue les risques d'erreur d'application; facilite l'instruction.
Projet de modification du Plan stratégique PAC 2023-2027	ER CLS – Autoriser la destruction chimique des couverts (à partir de 2026)	Réduit les interventions mécaniques lourdes et les risques d'échec d'implantation; baisse des coûts et du temps; règle plus pragmatique pour les cultures de printemps.
Note d'orientation Stratégie wallonne 2025-2029 du Bien vieillir en Wallonie et de l'accompagnement des Aînés et des Personnes ayant un besoin de soutien à l'autonomie	Demande de titre de fonctionnement – pièces uniquement actualisées, formulaire type et plateforme numérique intégrée	Réduit la paperasse, standardise la demande et accélère l'instruction via un canal unique numérique.

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Note d'orientation Stratégie wallonne 2025-2029 du Bien vieillir en Wallonie et de l'accompagnement des Aînés et des Personnes ayant un besoin de soutien à l'autonomie	Assouplir les modalités d'ouverture des unités de court séjour	Diminue les contraintes réglementaires et les délais liés à l'ouverture; facilite l'adaptation de l'offre.
Note d'orientation Stratégie wallonne 2025-2029 du Bien vieillir en Wallonie et de l'accompagnement des Aînés et des Personnes ayant un besoin de soutien à l'autonomie	Reconnaître des circonstances exceptionnelles pour la permanence infirmière 24h/24, 7j/7	Réduit la charge de conformité dans des cas exceptionnels; permet des dérogations encadrées.
Note d'orientation Stratégie wallonne 2025-2029 du Bien vieillir en Wallonie et de l'accompagnement des Aînés et des Personnes ayant un besoin de soutien à l'autonomie	Supprimer des formalités redondantes (rapport d'activités) lorsque le formulaire de présence suffit	Réduit la paperasse et le temps de production de rapports; simplifie l'instruction des subventions.
Note d'orientation Stratégie wallonne 2025-2029 du Bien vieillir en Wallonie et de l'accompagnement des Aînés et des Personnes ayant un besoin de soutien à l'autonomie	Clarifier le cadre des formations obligatoires (recentrage sur finalité et pertinence pour les directions)	Rend les obligations plus compréhensibles et ciblées; évite des formations peu pertinentes.
Note d'orientation Stratégie wallonne 2025-2029 du Bien vieillir en Wallonie et de l'accompagnement des Aînés et des Personnes ayant un besoin de soutien à l'autonomie	Adopter un langage normatif respectueux et unifié (terminologies professionnelles)	Améliore l'accessibilité et la lisibilité des normes; facilite la compréhension par les usagers et les opérateurs.
Appel à candidatures visant à reconnaître plusieurs associations sans but lucratif avec la mission d'assurer la représentation des entreprises sectorielles d'économie sociale	Appel à candidatures unique fondé sur l'art. 3 (reconnaissance de fédérations sectorielles)	Procédure unique, fin de la dispersion des subventions facultatives, sélection objectivée, monitoring simplifié
Appel à candidatures visant à reconnaître plusieurs associations sans but lucratif avec la mission d'assurer la représentation des entreprises sectorielles d'économie sociale	Conventions pluriannuelles 2025–2027 alignées (prévisibilité)	Prévisibilité des financements; moins de renouvellements annuels; réduction de la paperasse et des incohérences
Appel à candidatures visant à reconnaître plusieurs associations sans but lucratif avec la mission d'assurer la représentation des entreprises sectorielles d'économie sociale	Convention obligatoire avec ConcertES & trajectoire vers un interlocuteur unique en 2028	Lisibilité et coordination accrues; guichet/interlocuteur unique à terme; moins d'allers-retours multi-acteurs
Appel à candidatures visant à reconnaître plusieurs associations sans but lucratif avec la mission d'assurer la représentation des entreprises sectorielles d'économie sociale	Désignation d'un 'ambassadeur' par filière / 'relais unique'	Centralisation de l'information; meilleur monitoring; point de contact unique par secteur
Circulaire portant sur la procédure et les modalités de mise en œuvre du droit de tirage – Accord « Tax On Pylons III »	Dématérialisation des démarches (e-permits, e-Box, portails d'administration)	Simplifie procédures; améliore gestion; réduit charges de traitement
Circulaire portant sur la procédure et les modalités de mise en œuvre du droit de tirage – Accord « Tax On Pylons III »	Services de confiance eIDAS (signature qualifiée, signature en lot)	Sécurise et accélère la preuve documentaire; réduit le papier et déplacements
Circulaire portant sur la procédure et les modalités de mise en œuvre du droit de tirage – Accord « Tax On Pylons III »	Gouvernance de la donnée & IA	Réutilisation de données; meilleure lisibilité; automatisation encadrée
Dispositif d'orientation tout au long de la vie et développement d'une culture scientifique et technologique : réforme de la gouvernance et définition du pilier OTLAV pour l'OFFA	Portail unique de l'orientation (OFFA/OTLAV)	Centralise l'info, parcours usager plus lisible
Dispositif d'orientation tout au long de la vie et développement d'une culture scientifique et technologique : réforme de la gouvernance et définition du pilier OTLAV pour l'OFFA	Plan stratégique du Bureau OTLAV (OS1 à OS5)	Évite doublons, clarifie rôles
Dispositif d'orientation tout au long de la vie et développement d'une culture scientifique et technologique : réforme de la gouvernance et définition du pilier OTLAV pour l'OFFA	Cadastre des actions & des financements (orientation)	Rend l'offre lisible, évite redondances
Dispositif d'orientation tout au long de la vie et développement d'une culture scientifique et technologique : réforme de la gouvernance et définition du pilier OTLAV pour l'OFFA	Cités des Métiers = guichets uniques (multi-canal)	Accès clair et de proximité

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, relatif au carnet de vaccination électronique "Vaccicard"	Carnet de vaccination électronique unique (<i>Vaccicard</i>)	Centralise les données, réduit les justificatifs papier, donne un accès direct aux patients et aux soignants → parcours plus fluide
Avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, relatif au carnet de vaccination électronique « Vaccicard »	Intégration dans le Belgian Integrated Health Record (BIHR) + rapatriement des données COVID-19 depuis Vaccinnet+	Assure continuité des soins, interopérabilité nationale, et évite perte de données lors de la disparition de Vaccinnet+
Avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, relatif au carnet de vaccination électronique "Vaccicard"	Enregistrement obligatoire des vaccinations	Réduit la paperasse et la collecte répétée ; améliore la traçabilité → moins de demandes ultérieures
Fonction publique locale – Note d'orientation	Harmonisation des régimes d'emploi (statutaire/contractuel)	Simplification de la gestion RH, égalité de traitement, diminutions des incompréhensions
Fonction publique locale – Note d'orientation	Facilitation du recrutement (co-emploi, pools, intérim)	Simplification, Accélération et mutualisation des recrutements
Collaborations et optimisation du transport scolaire entre la Wallonie, la Commission communautaire française (COCOF) et la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de la réforme du transport scolaire	Optimiser le transport scolaire pur les enfants de l'enseignement spécialisé	Réduit la pénibilité et les coûts implicites; Allège démarches pour familles & services, fiabilise la logistique
Circulaire budgétaire n° 2025/01 – Contrôle budgétaire et élaboration du premier ajustement des budgets 2025 de la Région wallonne	Harmonisation de la date de dépôt des propositions provisoires pour l'ajustement budgétaire 2025 (processus d'élaboration budgétaire)	Réduit les allers-retours, crée une fenêtre de travail dédiée d'une semaine, fluidifie la coordination et réduit les délais
Circulaire budgétaire n° 2025/01 – Contrôle budgétaire et élaboration du premier ajustement des budgets 2025 de la Région wallonne	Mandat au SPW Finances de proposer des simplifications pour réduire le temps de traitement d'introduction des propositions budgétaires (prochain exercice)	Cible explicitement la réduction des délais et le processus budgétaire
Décret du 28 mars 2024 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de simplifier le fonctionnement et l'organisation des organes communaux et provinciaux - Mesures transitoires	Publication numérique des règlements communaux avec horodatage qualifié (Pouvoirs locaux / portail...)	Supprime les affichages papier & registres, rend l'accès public immédiat
Etat d'avancement vers la mise en œuvre d'une agence unique dédiée à la mobilité des jeunes, des enseignants, des formateurs, des chercheurs et des travailleurs de jeunesse et des entraîneurs sportifs	Création d'une agence unique dédiée à la mobilité (fusion AEF-Europe et BIJ)	Simplification de l'accès aux dispositifs européens, mutualisation des procédures, guichet unique
Projet d'arrêté reportant l'entrée en vigueur des articles 43 et 45, 2°, ainsi que de certaines annexes de l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2024 modifiant le Code du développement territorial, partie réglementaire et abrogeant diverses dispositions en la matière	Report de l'entrée en vigueur des articles 43 et 45, 2° du CoDT	Réduction de la charge administrative pour les communes et porteurs de projets
Note d'orientation relative à une stratégie de soutien aux familles monoparentales 2025 – 2029	Renforcement du recours aux droits pour les familles monoparentales	Réduction des démarches complexes et amélioration de l'accès aux aides
Note d'orientation relative à une stratégie de soutien aux familles monoparentales 2025 – 2029	Élargissement du système tiers-payant pour les soins de santé	Réduction des coûts et simplification de l'accès aux soins

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Avant-projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement en faveur des petites ou moyennes entreprises et abrogeant l’arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises Avant-projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement en faveur des grandes entreprises et abrogeant l’arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	Suppression de l’évaluation DNSH pour les programmes d’investissement > 4.500.000 € pour les PME	Réduit la charge administrative, accélère l’octroi, évite des coûts inutiles
Avant-projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement en faveur des petites ou moyennes entreprises et abrogeant l’arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises Avant-projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement en faveur des grandes entreprises et abrogeant l’arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	Suppression des critères « bonus » dans l’analyse des dossiers Optimiser l’allocation des ressources, simplifier les démarches des Aides à l'investissement	Simplifie l’analyse, réduit la complexité et les délais
Avant-projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement en faveur des petites ou moyennes entreprises et abrogeant l’arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises Avant-projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement en faveur des grandes entreprises et abrogeant l’arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	Abrogation du dispositif « incitant accéléré »	Réoriente les moyens, simplifie le dispositif, évite la dispersion

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement en faveur des petites ou moyennes entreprises et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement en faveur des grandes entreprises et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	Suppression de l'évaluation DNSH pour les programmes d'investissement > 4.500.000 € pour les grandes entreprises	Réduit la charge administrative, accélère l'octroi, évite des coûts inutiles
Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement en faveur des petites ou moyennes entreprises et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement en faveur des grandes entreprises et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	Suppression des critères « bonus » dans l'analyse des dossiers	Simplifie l'analyse, réduit la complexité et les délais
Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la carte de légitimation des agents de police judiciaire de l'Opérateur de Transport de Wallonie	Actualisation et simplification du procédé d'élaboration des cartes de légitimation pour les agents de police judiciaire de l'OTW	Procédure plus rapide, moins de tâches manuelles, réduction des délais, meilleure conformité, moins de charge pour l'administration
Avant-projet d'arrêté apportant diverses mesures correctives au Code wallon du Tourisme	Simplification de la procédure d'enregistrement	Facilite la digitalisation, réduit la paperasse, accélère la procédure. Actuellement il y a une demande d'un numéro d'enregistrement, ainsi que d'un numéro d'exploitant ou un numéro d'hébergement touristique à l'exploitant ce qui est un double encodage => garder que le numéro d'enregistrement
Avant-projet d'arrêté apportant diverses mesures correctives au Code wallon du Tourisme	Fusion des délais de décision et de notification pour simplifier la procédure.	Supprime un délai inutile, simplifie la compréhension et la lisibilité des textes, anticipe la digitalisation.
Avant-projet d'arrêté apportant diverses mesures correctives au Code wallon du Tourisme	Allègement des pièces justificatives exigées pour l'octroi et la liquidation des subventions des fédérations provinciales du tourisme et des maisons du tourisme	Réduit la charge administrative, facilite la procédure pour les bénéficiaires.
Avant-projet d'arrêté apportant diverses mesures correctives au Code wallon du Tourisme	Allègement des pièces justificatives exigées pour l'octroi et la liquidation des subventions hébergement touristique	Réduit la charge administrative, facilite la procédure pour les bénéficiaires.
Note d'orientation relative à la mise en place de l'Agence wallonne de l'Habitation	Création de l'AWH (regroupement SWL, SWCS, FLW et parties du SPW TLPE) — Dispositif/sujet : Rationalisation des structures et faîtières logement	Réduit le morcellement, clarifie les interlocuteurs, améliore l'efficacité et la lisibilité pour l'utilisateur et les opérateurs.

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Note d'orientation relative à la mise en place de l'Agence wallonne de l'Habitation	Création des pôles locaux du logement qui intégreront les guichets uniques d'accompagnement — Dispositif/sujet : Réorganisation des acteurs locaux et des structures d'accompagnement à la rénovation	Point d'entrée unique, moins d'allers-retours et de démarches; information centralisée; meilleure lisibilité.
Note d'orientation relative à la mise en place de l'Agence wallonne de l'Habitation	Digitalisation intégrale avec attention pour les publics vulnérables (formulaires en ligne, traitement numérique, dossier social global) avec principes « Only Once » et « Confiance » — Dispositif/sujet : Processus et données AWH	Réduit la paperasse et les justificatifs redondants; réduit les délais; suivi en ligne; moins de déplacements.
Note d'orientation relative à la mise en place de l'Agence wallonne de l'Habitation	Harmonisation des contrôles (analyse de risque) et allègement de la tutelle — Dispositif/sujet : Contrôle et tutelle des opérateurs	Réduit les contrôles redondants, cible les risques, diminue la charge des opérateurs.
Note d'orientation relative à la mise en place de l'Agence wallonne de l'Habitation	Gouvernance resserrée (réduction du nombre d'administrateurs et dirigeants) — Dispositif/sujet : Gouvernance de l'AWH	Décisions plus rapides, coûts réduits, responsabilités clarifiées.
Accord de coopération sur le numérique entre la Communauté française et la Région wallonne	Mise en œuvre d'un monitoring des compétences numériques basé sur le principe du « Only Once »	Évite la répétition de demandes d'informations, simplifie la gestion des données et optimise les moyens publics
Accord de coopération sur le numérique entre la Communauté française et la Région wallonne	Mutualisation des équipements numériques et de la connectivité entre différents niveaux d'enseignement	Optimise l'utilisation des ressources, réduit les coûts et facilite l'accès aux équipements pour tous
Accord de coopération sur le numérique entre la Communauté française et la Région wallonne	Clarification des rôles et responsabilités entre Région wallonne et FWB	Facilite la gestion, réduit les doublons et améliore l'efficacité des processus
Avant-Projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement	Dématérialisation complète de la procédure de gestion des permis d'environnement et permis uniques	Réduction de la charge administrative, gain de temps, accès facilité, moins de documents à fournir, meilleure lisibilité, principe « Only Once »
Avant-Projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement	Formation et accompagnement des agents communaux à l'outil NOTICe pour la gestion électronique des permis	Facilite l'appropriation des outils numériques, réduit les erreurs, accélère la transition vers le numérique, améliore la qualité du service
Avant-Projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement	Organisation d'un helpdesk, création d'une FAQ et d'un formulaire interactif pour accompagner les usagers et agents	Améliore l'accessibilité, réduit les délais de résolution des problèmes, facilite la compréhension des démarches
Avant-projet de décret relatif à la performance énergétique des bâtiments – Transposition de la directive 2024/1275 – première lecture	Suppression de l'étude de faisabilité (EF) et de l'agrément auteur d'étude EF pour les travaux de construction	Suppression d'une étape administrative obligatoire, réduction de la charge de travail pour l'administration et les usagers
Avant-projet de décret relatif à la performance énergétique des bâtiments – Transposition de la directive 2024/1275 – première lecture	Guichets Uniques pour la rénovation énergétique (en parallèle avec les pôles locaux du logement)	Simplifie l'accès des usagers à un point d'entrée, Mise en place d'un réseau de guichets couvrant tout le territoire

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Avant-projet d'arrêté modifiant l'entrée en vigueur du décret du 8 février 2024 remplaçant le Code wallon du tourisme et portant des dispositions diverses et de l'arrêté du 16 mai 2024 portant exécution du Code wallon du tourisme	Simplification des conditions d'octroi de certaines subventions (dispositif : subventions touristiques)	Réduit la charge administrative pour les bénéficiaires et l'administration, facilite l'accès aux subventions
Avant-projet d'arrêté modifiant l'entrée en vigueur du décret du 8 février 2024 remplaçant le Code wallon du tourisme et portant des dispositions diverses et de l'arrêté du 16 mai 2024 portant exécution du Code wallon du tourisme	Fusion des délais de décision et de notification (dispositif : procédures administratives du Code du tourisme)	Réduit les délais de traitement et simplifie la procédure pour les usagers et l'administration
Avant-projet d'arrêté modifiant l'entrée en vigueur du décret du 8 février 2024 remplaçant le Code wallon du tourisme et portant des dispositions diverses et de l'arrêté du 16 mai 2024 portant exécution du Code wallon du tourisme	Concertation renforcée avec le secteur pour l'élaboration des mesures réglementaires (dispositif : gouvernance du secteur touristique)	Améliore l'écoute usagers, la pertinence et l'efficacité des mesures
Avant-projet d'arrêté modifiant l'entrée en vigueur du décret du 8 février 2024 remplaçant le Code wallon du tourisme et portant des dispositions diverses et de l'arrêté du 16 mai 2024 portant exécution du Code wallon du tourisme	Digitalisation des mesures prévues par le nouveau Code wallon du tourisme (dispositif : procédures et services touristiques)	Facilite l'accessibilité, la rapidité et la clarté des démarches pour les usagers
Avant-Projet de décret apportant des mesures de simplification administrative par la modification des articles 22 et 23 du décret du 8 février 2024 remplaçant le Code wallon du Tourisme et portant des dispositions diverses	Suppression de l'obligation de nouvel enregistrement pour les hébergements touristiques déjà déclarés sous l'ancien régime, sous réserve d'être en ordre au niveau sécurité-incendie	Évite une double démarche administrative inutile pour les hébergements déjà en règle, réduit la charge de travail pour les exploitants et l'administration
Avant-Projet de décret apportant des mesures de simplification administrative par la modification des articles 22 et 23 du décret du 8 février 2024 remplaçant le Code wallon du Tourisme et portant des dispositions diverses	Report de la date limite de demande de certification pour les villages de vacances au 31/12/2026	Offre plus de temps aux exploitants pour se mettre en conformité, étale la charge de travail pour l'administration
Avant-projet de décret instaurant une diminution générale des droits de succession et portant des dispositions fiscales diverses	Diminution générale des droits de succession et des droits de donation immobilière	Réduit la charge administrative et la complexité des procédures fiscales pour les citoyens et l'administration
Avant-projet de décret instaurant une diminution générale des droits de succession et portant des dispositions fiscales diverses	Uniformisation des exemptions et hausse de l'exemption générale	Rend le système plus lisible et accessible, réduit la charge administrative
Avant-projet de décret instaurant une diminution générale des droits de succession et portant des dispositions fiscales diverses	Modernisation des minima imposables en droits de succession	Procédures plus claires, moins de complexité pour les redevables
Avant-projet de décret ratifiant la décision de reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8° de l'article 3, alinéa 1er, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions	Reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement	Permet de simplifier la gestion, d'adapter les processus aux réalités régionales, de rapprocher l'administration de l'utilisateur, de développer des outils numériques adaptés, de réduire la complexité et d'améliorer la qualité de service
Avant-projet de décret ratifiant la décision de reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8° de l'article 3, alinéa 1er, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions	Mise en place d'une gestion électronique des documents	Facilite le traitement, le stockage et l'accès aux informations fiscales

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Avant-projet de décret ratifiant la décision de reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8° de l'article 3, alinéa 1er, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions	Développement de calculateurs fiscaux	Permet aux usagers d'estimer leurs droits de manière autonome
Avant-projet de décret sur l'activation des bénéficiaires du revenu d'intégration par l'inscription obligatoire auprès de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi	Harmonisation de l'accompagnement et coopération structurée CPAS/FOREm avec centralisation du parcours dans un dossier unique pour chaque bénéficiaire du revenu d'intégration (accompagnement CPAS/FOREm)	Facilite le suivi et la coordination, évite la multiplication des dossiers et démarches/Réduit la complexité des démarches, clarifie les rôles, évite les doublons
Lignes directrices sur la réforme du Permis d'environnement	Dématérialisation complète des permis d'environnement et procédures associées	Permet d'effectuer toutes les démarches en ligne, réduit la charge administrative, évite la redondance des données, accélère le traitement
Lignes directrices sur la réforme du Permis d'environnement	Révision du formulaire de classe 3 et amélioration de la lisibilité des permis	Facilite la compréhension et la mise en œuvre, simplifie le contrôle, améliore l'acceptabilité pour le public
Lignes directrices sur la réforme du Permis d'environnement	Suppression des articles litigieux du décret du 24 avril 2024 pour éviter la complexité et l'insécurité juridique	Clarifie la réglementation, évite la surcharge administrative, sécurise le cadre pour les usagers
La lutte contre la précarité hydrique. Note d'orientation	Automatisation accrue des processus administratifs pour le Fonds social de l'eau	Réduit la charge administrative, accélère le traitement, évite la répétition des démarches
La lutte contre la précarité hydrique. Note d'orientation	Plateforme informatique pour faciliter le flux d'information entre les distributeurs, CPAS et SPGE	Centralise les démarches, suivi en ligne, réduit la paperasse et les délais
La lutte contre la précarité hydrique. Note d'orientation	Actualisation de la circulaire ministérielle pour élargir l'accès au Fonds d'améliorations techniques	Facilite l'accès aux aides pour les locataires, clarifie les démarches, réduit la charge administrative
La lutte contre la précarité hydrique. Note d'orientation	Inventaire des opérateurs agréés en économie sociale pour interventions techniques	Facilite l'accès à des prestataires pour les petits travaux, accélère la résolution des problèmes techniques, réduit la charge administrative
Note d'orientation – Vers un service public local modernisé et intégré	Mise en place d'un service public local (commune/CPAS) modernisé et unifié	Mutualisation des moyens, réduction des doublons, meilleure efficacité du service public local, clarification des rôles, économies d'échelle.
Note d'orientation en faveur d'une agence unique dédiée à la mobilité des jeunes, des enseignants, des formateurs, des chercheurs et des travailleurs de jeunesse et des entraîneurs sportifs fondée sur l'expertise de l'Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF-Europe) et du Bureau International Jeunesse (BIJ)	Création d'une agence unique pour la mobilité, fusionnant l'Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF-Europe) et le Bureau International Jeunesse (BIJ)	Simplifie l'accès à la mobilité, réduit la fragmentation institutionnelle, centralise les démarches, facilite la compréhension pour les usagers

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Note d'orientation établissant la stratégie en matière de Bien-être animal pour la législature 2024-2029	Révision du permis de détention pour animaux de compagnie, recentrage sur la lutte contre la maltraitance animale, simplification de la démarche pour les citoyens non condamnés, suppression de la charge administrative pour les pouvoirs locaux, certificat de confiance digital via « Mon espace ».	Démarche plus simple et rapide pour les citoyens, réduction de la charge administrative pour les pouvoirs locaux, procédure digitalisée, suppression de démarches inutiles pour les personnes non concernées par des condamnations.
Note d'orientation établissant la stratégie en matière de Bien-être animal pour la législature 2024-2029	Révision de l'AGW du 30 mars 2023 sur les subventions aux communes, simplification des procédures administratives, accessibilité accrue, révision des montants et périodicité.	Procédures plus simples, subventions plus accessibles, réduction de la charge administrative pour les communes.
Note d'orientation relative à la réforme du paysage de l'emploi/l'insertion socio-professionnelle et de l'activation des chercheurs d'emploi	Renforcer et simplifier l'inscription en ligne en autonomie pour les chercheurs d'emploi, avec accompagnement pour les personnes en difficulté	Facilite l'accès à l'inscription, réduit la complexité des démarches, permet une inscription plus rapide et accessible à tous
Note d'orientation relative à la réforme du paysage de l'emploi/l'insertion socio-professionnelle et de l'activation des chercheurs d'emploi	Organiser le partage des flux de données entre tous les acteurs concernés selon le principe « Only Once »	Évite la redondance des demandes d'informations, accélère les démarches, réduit la charge administrative
Note d'orientation relative à la réforme du paysage de l'emploi/l'insertion socio-professionnelle et de l'activation des chercheurs d'emploi	Rendre obligatoire, lors de l'inscription, les informations indispensables pour permettre un matching automatique entre le profil du chercheur d'emploi et les offres d'emploi	Accélère le processus d'appariement, réduit les démarches manuelles, améliore la pertinence des offres reçues
Note d'orientation relative à la réforme du paysage de l'emploi/l'insertion socio-professionnelle et de l'activation des chercheurs d'emploi	Rendre la publication du CV obligatoire pour tous les chercheurs d'emploi	Améliore la visibilité des candidats, facilite le recrutement, accélère l'accès à l'emploi
Note d'orientation relative à la réforme du paysage de l'emploi/l'insertion socio-professionnelle et de l'activation des chercheurs d'emploi	Rationaliser l'ensemble des acteurs de l'insertion socio-professionnelle pour améliorer la lisibilité du parcours pour les usagers et l'efficience des moyens publics	Réduit la complexité du paysage institutionnel, facilite l'orientation des usagers, évite les redondances
Note d'orientation relative à la réforme du paysage de l'emploi/l'insertion socio-professionnelle et de l'activation des chercheurs d'emploi	Instaurer une collaboration avec les entreprises pour mettre en place un système simple et efficace de retour sur les candidatures envoyées par le Forem	Permet aux chercheurs d'emploi de suivre l'évolution de leur parcours, évite la démotivation, améliore la qualité du matching
Note d'orientation relative à la réforme du paysage de l'emploi/l'insertion socio-professionnelle et de l'activation des chercheurs d'emploi	Créer automatiquement un espace personnel pour chaque chercheur d'emploi dès son inscription	Centralise les démarches, permet un suivi personnalisé, facilite l'accès aux services et à l'information
Note d'orientation relative à la réforme du paysage de l'emploi/l'insertion socio-professionnelle et de l'activation des chercheurs d'emploi	Mettre en place un dossier unique du chercheur d'emploi pour assurer la cohérence et le suivi tout au long du parcours	Centralise toutes les informations, évite les doublons, facilite le suivi et l'accompagnement
Note d'orientation relative à la réforme systémique de l'Enseignement qualifiant, de l'Enseignement de Promotion Sociale et de la formation professionnelle	Regrouper les instances transversales de coordination, de régulation et de pilotage au sein d'une coupole commune enseignement-formation	Réduit la complexité de l'écosystème, facilite la coordination et la prise de décision

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Note d'orientation relative à la réforme systémique de l'Enseignement qualifiant, de l'Enseignement de Promotion Sociale et de la formation professionnelle	Améliorer et simplifier le contenu des profils de formation et des profils métiers	Réduit la charge administrative, facilite la compréhension et l'appropriation des profils
Note d'orientation relative à la réforme systémique de l'Enseignement qualifiant, de l'Enseignement de Promotion Sociale et de la formation professionnelle	Développer un système d'échange automatique des données entre la FWB et les Régions	Réduit la charge administrative, accélère les démarches, évite la redondance des demandes d'information
Note stratégique relative à l'emploi des personnes en situation de handicap en Wallonie	Digitalisation des formulaires, accès aux aides en ligne, principe « Only Once », simplification administrative, mutualisation des bases de données	Réduit la charge administrative, accélère les démarches, améliore l'accessibilité et la lisibilité
Note d'orientation visant à mieux cadrer les subventions facultatives en Région wallonne	Harmonisation et rationalisation des mécanismes d'octroi des subventions facultatives	Réduit la charge administrative, rend le processus plus transparent et efficace
Note d'orientation visant à mieux cadrer les subventions facultatives en Région wallonne	Centralisation de la gestion des subventions facultatives via une plateforme numérique unique	Allège la charge administrative, évite la redondance des démarches, améliore la rapidité
Note d'orientation visant à mieux cadrer les subventions facultatives en Région wallonne	Certification financière par un professionnel pour les subventions pluriannuelles	Renforce la transparence et la bonne affectation des fonds
Note d'orientation visant à mieux cadrer les subventions facultatives en Région wallonne	Publication en temps réel sur le cadastre des subventions	Renforce la transparence et l'accessibilité
Pistes d'orientation pour l'optimisation du transport scolaire pour les enfants en situation de handicap	Renouveler la procédure de passation des marchés pour plus de flexibilité	Accélère l'attribution des circuits, réduit les délais et les relances
Pistes d'orientation pour l'optimisation du transport scolaire pour les enfants en situation de handicap	Assurer un contrôle régulier de la validité du droit au transport avec un outil informatique	Évite les abus, garantit l'adéquation du service, réduit la charge administrative
Pistes d'orientation pour l'optimisation du transport scolaire pour les enfants en situation de handicap	Développer un outil de gestion intégrée et un guichet unique pour les parents	Centralise les démarches, réduit la charge administrative, améliore la communication
Projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019 instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2022 instaurant un régime d'aides accordées pour la réalisation d'investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement. Projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 27 mai 2019 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019 instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement	Rationalisation des régimes d'aide à la rénovation et mise en place d'un régime temporaire	Simplifie la gestion des aides, facilite l'accès et la compréhension pour les usagers
Plan de Relance de la Wallonie Axe 1. Miser sur la jeunesse et les talents des Wallonnes et des Wallons 1.2. Revoir le paysage de la formation et améliorer les équipements Programme 15 – Déployer le dispositif d'orientation tout au long de la vie – Opérationnalisation 2024	Création d'un guichet unique numérique dédié à l'orientation pour tous les citoyens, intégrant un outil scanner IA	Centralisation des services, accès facilité à l'information, navigation simplifiée, réduction de la fragmentation

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Plan de Relance de la Wallonie Axe 1. Miser sur la jeunesse et les talents des Wallonnes et des Wallons 1.2. Revoir le paysage de la formation et améliorer les équipements Programme 15 – Déployer le dispositif d’orientation tout au long de la vie – Opérationnalisation 2024	Aménagement et équipement des Cités des Métiers et Carrefours des Métiers pour assurer un accueil de qualité, harmonisation de l’identité visuelle, mobilier et infrastructure informatique; coordination des actions de communication	Amélioration de l’accueil, harmonisation des espaces, meilleure accessibilité pour les usagers et les conseillers, réduction des disparités entre sites
Recherche – Simplification administrative. Avant-projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l’innovation en Wallonie	Relever le seuil budgétaire au-dessus duquel les projets sont évalués en collège à un million d’euros (au lieu de 150.000 €), tout en permettant au Ministre ou à un membre du collège de solliciter la discussion en collège de projets d’un montant inférieur à un million d’euros en cas de risque identifié. Dispositif concerné : procédure de sélection des projets de recherche financés par la Wallonie.	Réduit le nombre de projets soumis à la procédure lourde du collège, accélère la validation, diminue la charge de travail pour l’administration et les usagers.
Recherche – Simplification administrative. Avant-projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l’innovation en Wallonie	Accorder une délégation de pouvoir au Directeur général du SPW Economie Emploi Recherche pour tous les projets non présentés en Collège (projets < 1 million €). Dispositif concerné : validation des projets de recherche.	Accélère la prise de décision, réduit les étapes de validation, simplifie la procédure pour les projets courants.
Simplification administrative : Stratégie du Choc de simplification administrative	Mise en place du choc de simplification	adoption d'un choc avec la simplification au centre et les usagers au cœurs de la démarche
Fonction publique régionale - Projet d’arrêté du Gouvernement wallon abrogeant le paragraphe 2 de l’article 119 quater de l’arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne - Troisième lecture	Abrogation du paragraphe 2 de l’article 119 quater du Code de la fonction publique wallonne (procédure dérogatoire de titularisation) – Dispositif concerné : procédure de titularisation des agents contractuels (dispositif concerné: «statutarisation simplifiée» des agents contractuels en CDI)	Met fin à une procédure dérogatoire qui simplifiait la statutarisation, mais qui créait une inégalité d’accès et une complexité administrative Supprime une procédure complexe et inégalitaire, clarifie l’accès à la titularisation, réduit la charge administrative liée à la gestion de cette procédure dérogatoire Clarifie/standardise la règle de nomination statutaire (fin d’une dérogation sans publicité), réduit les cas particuliers et le risque juridique (égalité d’accès).
Projet de décret modifiant le décret du 8 février 2024 remplaçant le Code wallon du Tourisme et portant des dispositions diverses	Fusion des délais de décision et de notification (dispositif : procédures administratives du Code du tourisme), simplification des conditions d’octroi de certaines subventions (dispositif : subventions touristiques), Concertation renforcée avec le secteur pour l’élaboration des mesures réglementaires (dispositif : gouvernance du secteur touristique) Suppression de l’obligation de demande de certification pour les hébergements touristiques autorisés sous l’ancien régime (hors villages de vacances) jusqu’à l’échéance de leur autorisation	Réduit la charge administrative et évite une démarche supplémentaire pour la majorité des hébergements

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant diverses mesures de simplification relatives à l'exercice des activités ambulantes et foraines	Arrêté suite au décret : diminution de la charge administrative et de coûts pour les entreprises ; contrôle via la BCE ; allègement du travail des agents	
Projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant certaines dispositions du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, Deuxième partie, Livre V, Titres VII, Chapitres I, II, IV, VII, VIII et IX, Titre XI, Sous-titres 1 à 3 et Titre XIV. (Intégration des mesures des accords non-marchand « 2010-2011 » et « 2018-2020 » pour le secteur de la commission paritaire 319.02 dans le Code réglementaire de l'Action sociale et de la Santé -	Intégrer les dispositions de l'arrêté du 27 mai 2010 dans les dispositifs fonctionnels et abroger cet arrêté	Fusion et clarification des textes, suppression d'un arrêté obsolète
Valorisation du personnel dans le secteur de l'Accueil de l'Enfance	Simplification administrative pour tout le monde dans le secteur de l'accueil de l'enfance (FWB et Région Wallonne) et lisibilité des parcours	Allègement des procédures et démarches pour les acteurs du secteur, réduction de la charge administrative
Plan de Relance de la Wallonie PAP 2 - Mener une politique économique et industrielle forte et durable Portefeuille de projets : Assurer la transition digitale du secteur du tourisme Projets 178 A, 180 et 182 (transformation digitale)	Mise en place d'une plateforme digitale B2B pour le secteur du tourisme	Centralisation des interactions et processus via un guichet unique digital et digitalisation d'interactions
Optimisation des acteurs de proximité et de leurs missions en matière d'emploi – Note d'orientation	Mise en place de points de contact uniques pour l'insertion socio-professionnelle des chercheurs d'emploi, regroupant les structures existantes (FOREM, CPAS, ALE, IDESS, régies des quartiers) dans un lieu unique. Dispositif concerné : insertion socio-professionnelle.	Simplifie le parcours du chercheur d'emploi, évite les redondances, améliore la lisibilité et l'efficacité du dispositif, réduit la charge administrative et facilite l'accès aux services.
Optimisation des acteurs de proximité et de leurs missions en matière d'emploi – Note d'orientation	Mise en place d'un parcours gradué et intégré pour les chercheurs d'emploi, avec responsabilisation et accompagnement multidimensionnel.	Permet un accompagnement personnalisé, adapté au niveau d'employabilité, favorise la réinsertion progressive et évite les effets de ping-pong administratif.
Optimisation des acteurs de proximité et de leurs missions en matière d'emploi – Note d'orientation	Étude et mise en place d'un outil numérique unique pour le matching entre chercheurs d'emploi et besoins des citoyens, TPE, PME, secteur associatif et administrations publiques.	Facilite la mise en relation, accélère les démarches, réduit la charge administrative et améliore l'efficacité du processus.
Optimisation des acteurs de proximité et de leurs missions en matière d'emploi – Note d'orientation	Rationalisation des structures locales d'insertion socio-professionnelle (fusion, réunion en un seul lieu, suppression du comité de pilotage régional des maisons de l'emploi).	Réduit la complexité du paysage institutionnel, améliore la lisibilité et l'efficacité, diminue le nombre de structures et la charge administrative.

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Réforme du paysage de l’emploi /l’insertion socio-professionnelle et de l’activation des chercheurs d’emploi Projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du 21décembre 2022 portant exécution du décret du 12 novembre 2021 relatif à l’accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d’emploi Projet d’arrêté du Gouvernement wallon portant exécution des articles 4/4, § 2, et 35 du décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi	Dossier unique pour chaque chercheur d’emploi, alimenté en continu par le Forem et les autres acteurs de l’insertion	Centralisation des informations, vision globale et actualisée, intervention ciblée et adaptée, réduction de la charge administrative
Réforme du paysage de l’emploi /l’insertion socio-professionnelle	Automatisation des données	elle permet à l'usager de ne pas devoir redonner des information déjà
Réforme du paysage de l’emploi /l’insertion socio-professionnelle et de l’activation des chercheurs d’emploi Projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du 21décembre 2022 portant exécution du décret du 12 novembre 2021 relatif à l’accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d’emploi Projet d’arrêté du Gouvernement wallon portant exécution des articles 4/4, § 2, et 35 du décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi	Uniformisation des procédures de contrôle de la disponibilité, simplification des renvois et suppression des redondances avec l’arrêté royal	Procédures plus simples, adaptation facilitée en cas de modification réglementaire, réduction de la charge administrative
Projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement...	Clarification et resserrement de la grille des critères d’octroi des primes pour les aides à l’investissement PME et GE	Rend la procédure plus claire, réduit la complexité pour les entreprises, facilite la compréhension des critères
Projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement...	Passage d’une évaluation triennale à une évaluation biennale des aides à l’investissement	Permet d’adapter plus rapidement les dispositifs, améliore la réactivité et l’efficacité
Projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement...	Simplification des majorations possibles dans le respect des exigences européennes	Réduit la complexité des dispositifs, facilite la compréhension et l’accès aux aides
Projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement...	Report de l’entrée en vigueur de la réforme des primes à l’investissement au 1er juillet 2025 et abrogation du système initialement prévu des incitants accélérés	Permet de concentrer les ressources sur des projets à fort impact, évite la confusion et l’insécurité juridique
Projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant l’arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux aides à l'investissement...	Analyse conjointe pour éviter la multiplication des dispositifs d’aide (mesure 19 FTJ vs FEDER)	Vise à réduire la complexité et améliorer la lisibilité des dispositifs pour les PME
DÉVELOPPEMENT RURAL : accompagnement des communes Avenant à la convention-cadre du 14 octobre 2021 entre la FRW et la Région wallonne : correction	Réduction de la composition du comité d’accompagnement pour les membres de l’administration	Réduit la charge de travail et simplifie le suivi de la convention-cadre
DÉVELOPPEMENT RURAL : accompagnement des communes Avenant à la convention-cadre du 14 octobre 2021 entre la FRW et la Région wallonne : correction	Modalités de paiement revues : versement des avances sans déclaration de créances	Réduit la charge administrative et accélère les paiements
Projet d’arrêté du Gouvernement wallon relatif aux procédures de notification d’opérations de recherche, d’enseignement, de suivis ou d’inventaires biologiques et de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et végétales et des réserves naturelles	Suppression de l’obligation de demande de dérogation pour les opérations de recherche, d’enseignement ou de suivi/inventaire biologiques, remplacée par une simple notification préalable annuelle au DNF	Réduit la charge administrative, accélère les démarches, simplifie la procédure pour les usagers et l’administration

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux procédures de notification d'opérations de recherche, d'enseignement, de suivis ou d'inventaires biologiques et de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et végétales et des réserves naturelles	Possibilité d'introduire une demande unique pour des dérogations concernant à la fois des espèces protégées et des réserves naturelles ainsi qu'une clarification du texte	Allège les démarches, évite la multiplication des dossiers, gain de temps, augmente la lisibilité
Projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux procédures de notification d'opérations de recherche, d'enseignement, de suivis ou d'inventaires biologiques et de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et végétales et des réserves naturelles	Délégation de la compétence d'octroi des dérogations pour réserves naturelles à l'Inspecteur général du DNF	Accélère la prise de décision, réduit les délais, simplifie la chaîne décisionnelle
Avant-projet de décret modifiant la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante Projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant diverses modifications relatives aux capacités entrepreneuriales Projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 4 avril 2007 fixant des modalités diverses relatives aux jurys centraux pour les capacités entrepreneuriales	Suppression de l'obligation de prouver les connaissances de gestion de base pour les petites et moyennes entreprises exerçant une activité commerciale ou artisanale (dispositif : capacités entrepreneuriales)	Réduit la charge administrative, accélère les démarches, supprime une étape inutile, harmonise avec Flandre et Bruxelles
Mesures de simplification. Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Code du Développement territorial - Partie réglementaire, en ce qui concerne les formulaires de demandes de permis d'urbanisme, d'urbanisation et de certificat d'urbanisme n°2.	Suppression de plusieurs formulaires (annexes 5, 6, 7, 8, 11), fusion et adaptation des formulaires restants (annexes 4, 5/1, 9, 10, 15) pour limiter les doublons et rationaliser la procédure de demande de permis d'urbanisme, d'urbanisation et de certificat d'urbanisme n°2.	Réduit le nombre de formulaires à remplir, évite les doublons, simplifie la procédure pour l'utilisateur et l'administration, prépare la dématérialisation.
Mesures de simplification. Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Code du Développement territorial - Partie réglementaire, en ce qui concerne les formulaires de demandes de permis d'urbanisme, d'urbanisation et de certificat d'urbanisme n°2.	simplification de leur contenu pour les demandes de permis d'urbanisme, d'urbanisation et de certificat d'urbanisme n°2 (dispositif : procédures de demande de permis) et principe de l'only once (suppression de cadres redondants)	Suppression des cadres « Antécédents de la demande » et « Situation juridique ». Cadre relatif à la justification des dérogations/écarts plus précis et didactique. Ajout d'une check-list. Nombre d'exemplaires à fournir rationalisé.
Avant-projet d'arrêté modifiant le Code wallon du Tourisme, partie réglementaire	Fusion des deux premiers alinéas de la procédure de retrait de certification pour prévoir une seule notification présentant immédiatement à l'intéressé la possibilité de présenter ses moyens de défense (Art. R.III.20)	Réduit le nombre d'étapes et clarifie la procédure, accélérant le traitement et la compréhension pour l'utilisateur et l'administration
Simplification administrative – Fonds extraordinaire régional d'investissements. Note d'orientation	Création d'un « Fonds Extraordinaire Régional d'Investissement » (FERI) remplaçant le FRIC, avec dotation annuelle libre d'affectation pour les communes	Allège la charge administrative, supprime les contrôles a priori, automatise la décision, responsabilise les communes
Simplification administrative – Fonds extraordinaire régional d'investissements. Note d'orientation	Suppression de l'obligation de déposer un plan d'investissement communal pour la programmation FRIC 2025	Réduit la charge administrative et accélère la procédure

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Simplification administrative – Fonds extraordinaire régional d’investissements. Note d’orientation	Accompagnement renforcé des communes par le SPW pour l’élaboration et la mise en œuvre de tout projet d’investissement communal	Facilite la compréhension, l’accessibilité et la qualité des démarches pour les communes
Simplification administrative – Fonds extraordinaire régional d’investissements. Note d’orientation	Notification anticipée du montant de la dotation annuelle (avant le 31 mars)	Réduit les délais et améliore la prévisibilité financière
Simplification administrative – Fonds extraordinaire régional d’investissements. Note d’orientation	Tutelle allégée / principe de confiance	Réduit la charge administrative et allège les contrôles a priori
Méthodologie de la réforme des aides à la promotion de l’emploi (APE)	Abrogation du dispositif APE et transfert du budget vers les politiques fonctionnelles	Met fin à un dispositif complexe, recentre sur les besoins réels, clarifie les responsabilités, évite les doublons
Méthodologie de la réforme des aides à la promotion de l’emploi (APE)	Publication annuelle d’un cadastre des employeurs bénéficiaires par chaque ministre fonctionnel	Transparence, accès facilité à l’information, suivi simplifié
Avant-projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Code du Développement territorial - Partie réglementaire, en ce qui concerne les formulaires de demandes de permis d’urbanisme, d’urbanisation et de certificat d’urbanisme n°2.	Uniformisation du contenu des formulaires	Améliore la lisibilité et réduit les incohérences
Avant-projet d’arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Code du Développement territorial - Partie réglementaire, en ce qui concerne les formulaires de demandes de permis d’urbanisme, d’urbanisation et de certificat d’urbanisme n°2.	Préparation à l’e-permis (interopérabilité)	Simplifie l’intégration future et évite les doubles encodages
Avant-projet de décret modifiant la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l’entreprise indépendante Projet d’arrêté du Gouvernement wallon portant diverses modifications relatives aux capacités entrepreneuriales Projet d’arrêté ministériel modifiant l’arrêté ministériel du 4 avril 2007 fixant des modalités diverses relatives aux jurys centraux pour les capacités entrepreneuriales		
Avant-projet de décret portant réforme de la fiscalité wallonne et instaurant un taux réduit de droits d’enregistrement pour l’acquisition d’une habitation propre et unique ainsi qu’une diminution générale des droits de succession	Réduction du taux des droits d’enregistrement à 3 % pour l’acquisition d’une habitation propre et unique	Réduit la charge financière et administrative pour les acquéreurs, supprime les régimes fiscaux épars, rend la procédure plus claire et accessible
Avant-projet de décret portant réforme de la fiscalité wallonne et instaurant un taux réduit de droits d’enregistrement pour l’acquisition d’une habitation propre et unique ainsi qu’une diminution générale des droits de succession	Réduction des taux, modernisation des minima imposables, harmonisation entre droits de succession et de donation	Rend la fiscalité plus lisible, réduit les taux, harmonise les régimes, facilite la transmission
Avant-projet de décret portant réforme de la fiscalité wallonne et instaurant un taux réduit de droits d’enregistrement pour l’acquisition d’une habitation propre et unique ainsi qu’une diminution générale des droits de succession	Création d’un forfait optionnel pour les frais funéraires et petites dettes	Allège les démarches des héritiers, évite la collecte de justificatifs multiples
Avant-projet de décret portant réforme de la fiscalité wallonne et instaurant un taux réduit de droits d’enregistrement pour l’acquisition d’une habitation propre et unique ainsi qu’une diminution générale des droits de succession	Suppression de la condition d’occupation de l’immeuble pour bénéficier des avantages fiscaux au niveau du conjoint survivant	Supprime une condition complexe, facilite l’accès aux avantages fiscaux

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Avant-projet de décret portant réforme de la fiscalité wallonne et instaurant un taux réduit de droits d'enregistrement pour l'acquisition d'une habitation propre et unique ainsi qu'une diminution générale des droits de succession	Réduction du délai d'inoccupation requis, suppression de la condition de non-meublé	Assouplit les conditions légales, facilite l'accès à la réduction
Avant-projet de décret portant réforme de la fiscalité wallonne et instaurant un taux réduit de droits d'enregistrement pour l'acquisition d'une habitation propre et unique ainsi qu'une diminution générale des droits de succession	Automatisation des réductions au précompte immobilier pour les contribuables avec enfants/personnes à charge, en situation de handicap	Automatisation des démarches, égalité de traitement, réduction de la charge administrative
Avant-projet de décret modifiant le décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale...	Réduction drastique du nombre de documents obligatoires à produire et à faire approuver	Réduit la charge administrative, accélère les procédures, simplifie la gestion pour les pouvoirs locaux et l'administration
Avant-projet de décret modifiant le décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale...	Contrôle basé sur un échantillon aléatoire ou une analyse de risque, plutôt qu'un contrôle systématique	Réduit la charge administrative, cible les contrôles, accélère les procédures, accessibilité numérique, only once
Avant-projet de décret modifiant le décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale...	Simplification des procédures d'octroi et de répartition des subsides, réduction des contrôles administratifs, accompagnement individualisé	Simplifie les démarches, réduit la charge, améliore l'expérience usager
Avant-projet de décret modifiant le décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale...	Application du principe de confiance : administration comme organisme de conseil, pas de tutelle a priori	Allège les démarches, réduit la charge, améliore la relation administration-usager
Projet d'arrêté du Gouvernement wallon remplaçant l'article R.IV.1-1 du Code wallon du développement territorial – Partie réglementaire	Maintien de la dispense de permis pour la majorité des actes et travaux de démolition, suppression ou enlèvement, sans condition liée à l'aléa d'inondation	Réduit la charge administrative, évite la multiplication des demandes de permis
Réorganiser et simplifier le paysage de la formation	Internalisation et dématérialisation totale du dispositif Chèque-Formation pour les travailleurs, suppression du recours à une société émettrice externe, gestion et monitoring via un outil sécurisé interopérable avec le catalogue des formations (dispositif concerné : Chèque-Formation)	Réduit la charge administrative, supprime la démultiplication des encodages, limite les risques d'erreurs, permet le principe du Only Once, donne une visibilité centralisée et une autonomie accrue aux usagers, réduit les coûts et la dépendance à un opérateur externe
Mettre à disposition l'offre de formation continue sur un outil performant	Développement d'une plateforme en ligne centralisée, simplifiant l'accès à l'ensemble de l'offre de formation et d'insertion en Wallonie, avec moteur de recherche, agenda, inscription en ligne, et interconnexion avec d'autres dispositifs (dispositif concerné : Plateforme wallonne des offres de formation et d'insertion)	Centralise l'information, facilite la recherche, l'inscription et la planification, réduit la multiplicité des outils, améliore la lisibilité et l'accessibilité pour tous les publics, permet la mutualisation des données et l'interopérabilité

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Alliance patrimoine Emploi.Bilan de la première opération.Lancement d'une nouvelle opération 2.0 via l'organisation de tables rondes thématiques.	Mise en place de 4 tables rondes dont une table ronde concerne la dimension des « Marchés publics et marchés privés du patrimoine ». Un élément de cette table ronde concerne : o La simplification administrative pour l'accès des PME aux marchés publics ;	La simplification administrative pour l'accès des PME aux marchés publics
Redéploiement territorial de l'économie et de l'industrie en Wallonie – Sécurisation des Projets d'Intérêt Stratégique.	Mis en place d'un pre-filing, c'est-à-dire une phase préliminaire, non obligatoire, informelle et allégée qui permet une concertation entre l'administration et le demandeur afin de donner une indication claire quant aux démarches/formalités à suivre, aux documents à introduire, aux études éventuelles à mener et, in fine, tendre à un avis de principe sur la demande qui serait introduite ultérieurement par voie officielle.	Simplifie les démarches pour les entreprises qui veulent déposer un projet qui touchent plusieurs secteurs (permis, environnement, urbanisme,...) afin que l'administration propose un environnement propice au déploiement des activités au moyen, d'une part, d'un contexte juridico-administratif simple, stable et lisible et, d'autre part, d'une gouvernance de projet assurant un parcours administratif sécurisé
Avant-projet de décret modifiant la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 et le Livre Ier du Code de l'environnement. Deuxième lecture	Plusieurs modifications visent à assurer une simplification des procédures administratives, conformément à la Déclaration de Politique Régionale o Il est ainsi prévu d'alléger, de simplifier ou de fusionner certaines procédures afin de réduire la charge administrative tant pour l'administré que pour l'administration : o Alléger la procédure de consultation du pôle « Ruralité ». o Visibilité accrue de la loi sur la conservation de la nature grâce à l'insertion de nouvelles subdivisions et par l'abrogation de plusieurs dispositions devenues obsolètes	Réduit la charge administrative en simplifiant les procédures , améliorer la lisibilité et abrogation de dispositions obsolètes
Avant-projet de décret modifiant la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 et le Livre Ier du Code de l'environnement. Deuxième lecture	Simplifier les demandes de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et végétales lorsqu'elles concernent la recherche, l'enseignement ou le suivi et l'inventaire de ces espèces	Simplifier les demandes

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Réforme des structures de clustering (pôles de compétitivité et clusters).Note d’orientation.	La réforme des structures de clustering apportera de nombreux bénéfices pour l’écosystème wallon d’innovation et, plus largement, pour l’économie régionale On y parle de clarté, d’efficience et de lisibilité du paysage pour les acteurs => rationalisation Visibilité et cohérence : Avec un paysage simplifié (quelques structures phares au lieu d’une constellation d’entités), les entreprises – en particulier les PME – disposeront d’une cartographie claire des interlocuteurs pour innover. Cela améliorera l’expérience des usagers et l’efficacité du service public, tout en rendant la politique wallonne plus compréhensible également pour l’extérieur	Simplifier et rationaliser les structures de clustering
Réforme de la politique de soutien en matière de Recherche & Développement : principes directeurs relatifs à la révision du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l’innovation en Wallonie, de son arrêté d’exécution et des dispositifs de mise en œuvre. Note d’orientation.	"Axe 4. de l’OPTIMISATION Optimisation des 12règlementations européennes notamment applicables à la protection des données à caractère personnel et aux aides d’État. Cet axe a pour objectif de s’assurer que la réglementation ne soit pas perçue comme un frein mais comme un levier au service des objectifs de valorisation, de transparence, de conformité et d’efficacité."	Cette Réforme de la politique de soutien en matière de Recherche & Développement intègre pleinement la dynamique simplification et des principes du choc de simplification : only once, principe de confiance, plateformes numériques transversales, partage de données en matière de recherche

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Réforme de la politique de soutien en matière de Recherche & Développement : principes directeurs relatifs à la révision du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie, de son arrêté d'exécution et des dispositifs de mise en œuvre. Note d'orientation.	Axe 9. Simplification et digitalisation . Clarifier et simplifier les procédures en évitant l'ajout d'exigences administratives supplémentaires (no goldplating) . De manière concise, elles visent principalement la réduction des charges administratives sur les bénéficiaires des aides à la recherche mais également pour l'administration en charge du traitement des demandes. La simplification s'opère également par application du principe de confiance notamment au travers des contrôles techniques et financiers, du principe du « only once, ou de l'absence de « gold plating ». Développer une plateforme de demande et de gestion des projets et s'appuyer sur les outils informatiques pour davantage automatiser le suivi des dossiers ;	– Appliquer le principe du « Only once » ; – Adapter les procédures suivant la taille et la nature des projets ; – Assouplir les modalités des partenariats ; – Simplifier le processus de sélection des partenariats et réduire les délais ; – Développer une plateforme de demande et de gestion des projets et s'appuyer sur les outils informatiques pour davantage automatiser le suivi des dossiers ;
Réforme de la politique de soutien en matière de Recherche & Développement : principes directeurs relatifs à la révision du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie, de son arrêté d'exécution et des dispositifs de mise en œuvre. Note d'orientation.	Axe 10. Principe de CONFIANCE Cet axe confirme la volonté d'instaurer un climat de confiance entre l'administration et les bénéficiaires, dans le respect du cadre européen et des bonnes pratiques de gouvernance publique. Il s'agit de passer d'une logique de méfiance et de contrôle a priori systématique à une approche équilibrée qui concilie simplification administrative, efficacité des contrôles et responsabilisation des acteurs	Clarifier et simplifier les procédures de rapportage en évitant l'ajout d'exigences administratives supplémentaires (no goldplating) ; – Mettre en place les procédures permettant d' identifier plus rapidement les projets en difficulté (Go – no Go) ; – Favoriser le recours à des sources authentiques et l'échange de données avec d'autres administrations publiques ; – Prévoir la possibilité d'un contrôle commun (technique et financier) sur place ;
Soutien aux Pouvoirs locaux en matière de surpopulation féline. Projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2023 instaurant un régime de subvention aux communes en matière de bien-être animal. Seconde lecture	L'UVCW propose que le dispositif de soutien aux communes soit rendu récurrent, que les montants soient augmentés et cumulables avec les subventions existantes, et que les critères d'octroi soient simplifiés, afin de permettre aux communes de gérer efficacement la problématique des chats errants et d'assurer le bien-être animal sur l'ensemble du territoire wallon	Amélioration du dispositif de soutien aux communes en matière de surpopulation féline : récurrence du dispositif, critères d'octroi simplifiés

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
Note d’orientation relative à la réforme des ports autonomes wallons – Simplification administrative	Réforme des ports autonome qui permettra notamment de simplifier et clarifier la gouvernance. Rationalisation, modernisation, efficacité et efficience.	Travaux engagés pour la réforme des ports : plusieurs scénarii sont envisagés dont un scénario qui viserait à prévoir un seul port avec une gestion décentralisée. Ce scénario permettrait de clarifier les responsabilités, simplifier la gouvernance. Un seul port autonome, structuré à deux niveaux (régional et territorial), permettrait de supprimer les redondances, d’harmoniser les pratiques et d’assurer une mise en œuvre cohérente de la politique régionale
Réforme des primes à l’embauche	l’objectif de cette réforme est de rendre les dispositifs des aides à l’emploi simplifiés et optimisés, en les rendant plus efficaces : - oLe paysage actuel des dispositifs d’aide à l’emploi est simplifié - oCréation d’une prime unique pour remplacer les dispositifs actuels (Impulsion, SESAM, SINE et Tremplin 24 mois+) - oUne plateforme numérique unique gérée par le Forem sera créée comme point d’accès unique des différentes aides à l’emploi - oLe Forem simplifiera aux maximum les démarches administratives conditionnant l’octroi de la prime dans une démarche d’accessibilité	Rendre les dispositifs des aides à l’emploi simplifiés et optimisés, en les rendant plus efficaces
DÉVELOPPEMENT RURAL - Note d’orientation sur la soutenabilité financière des projets issus des programmes de développement rural (PCDR)	Réforme structurelle pour les Programmes communaux de développement rural mise en œuvre. Simplification du traitement des dossiers PCDR basées sur le principe de confiance et la responsabilisation des communes ont été mises en œuvre. Simplification dans les états d’avancements envoyés par les communes et du contrôle par la Région. Allègement approfondi des démarches administratives demandées aux communes et davantage de liberté dans la mise en œuvre de leurs Opérations de Développement Rural.	Simplifier les Programmes communaux de développement rural pour accélérer leur mise en œuvre et augmenter les services et la pertinence des projets

choc de simplification

POINT AU GOUVERNEMENT	MESURE DE SIMPLIFICATION	SIMPLIFICATION PROPOSEE
L'Avant-projet de décret modifiant le Code du développement territorial	Élargissement le champ des permis de compétence gouvernementale	D.IV.25 applicable aux actes et travaux : - liés à la construction par la SOFICO de routes de plus de 2km, qui ne sont pas reprises au réseau RTE-T ; - liés à la construction des infrastructures de production et de transport d'énergie qui suivent : - b)Infrastructure permettant le transport d'électricité d'une tension égale ou supérieure à 380 kV ; - b)Unité de production d'énergie d'une puissance égale ou supérieure à 100 MW ; - liés à la construction d'infrastructures de transport de fluide : - b)Réseau backbone CO2 ; - b)Réseau backbone H2 ; - liés à la construction de projets d'infrastructures de recherche et d'innovation scientifique à portée transrégionale ou internationale ; - liés à la mise en œuvre d'anciens sites industriels d'une superficie de minimum 10 hectares appartenant à Wallonie Entreprendre ou à l'une de ses filiales permettant un redéploiement économique de portée régionale.
L'AGW remplaçant l'article R.IV.1-1 du Code wallon du développement territorial – partie règlementaire.	Nouvelles dispenses de permis en vue d'une plus grande flexibilité et d'une simplification des démarches administratives pour les citoyens, les professionnels et les communes	Les actes et travaux suivants ne nécessitent plus de permis d'urbanisme : -Ces dispositions élargissent les actes réalisables sans procédure lourde, notamment l'installation d'éléments non visibles depuis l'espace public (volets, garde-corps), les interventions sur baies en toitures plates et la création de petits abris pour vélos ou infrastructures de mobilité active jusqu'à 60 m². Elles facilitent aussi l'installation de terrasses HoReCa plus grandes, la réfection urgente de berges après calamités, ainsi que le placement de panneaux solaires, de pompes à chaleur en zones d'activités et de points de vente temporaires pour dynamiser les centres-villes.